

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 novembre 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 111 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI représentée par Julien RAVIER - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Louis BONAN représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nicole BOUILLOT représentée par Josiane FOINKINOS - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Catherine CHAZEAU représentée par Marc LOPEZ - Alain CHOPIN représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Monique CORDIER - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Karim GHENDOUF représenté par Marc POGGIALE - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Albert GUIGUI représenté par Albert LAPEYRE - Dany LAMY représenté par Sandrine D'ANGIO - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Janine MARY représentée par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Lisette NARDUCCI représentée par Georges GOMEZ - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Grégory PANAGOUDIS représenté par Claudette MOMPRIVE - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Mariène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Sandra DALBIN - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Yann FARINA - Samia GHALI - Bruno GILLES - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Eric SCOTTO - Jean-Louis TIXIER - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 13 Novembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 003-376/18/CT

■ Attribution d'une subvention à l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée pour 2018
DPEATSV 18/16654/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la Métropole a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire de Marseille Provence.

Présentation de l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée :

L'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée dit « LEHV » est une association loi 1901 créée en 12/2009 ayant pour objet de représenter les entreprises utilisatrices et les propriétaires des zones d'activité de l'Est marseillais. Son périmètre d'intervention est vaste et hétérogène rassemblant les différentes zones d'activité des 9, 10, 11 et 12 arrondissements de Marseille.

La zone Marseille Est concentre plus de 4000 entreprises avec salariés soit plus de 20% des entreprises avec salariés et ainsi près de 28% des emplois de la Ville de Marseille.

Chiffres Clés :

- 100 adhérents directs représentant 300 entreprises
- 15 membres du CA
- 3 commissions composées de dirigeants d'entreprises
- 1 permanent
- Nouvelle équipe sur 2017/2018 : Changement de président en 12/2017 et remplacement du permanent en 03/2017

Missions :

L'association a pour but :

- d'accueillir, informer, coordonner et mettre en réseau ses entreprises adhérentes,
- de promouvoir l'image des zones d'activité et des entreprises occupantes,
- de représenter les intérêts des entreprises des ZA auprès des collectivités, administrations, services publics et autres interlocuteurs représentatifs de la vie économique,
- de contribuer à mener à bien des actions visant à améliorer le développement économique des entreprises et le cadre de vie des salariés (emploi, services aux salariés...)
- Et de réaliser ou faire réaliser toute opération ou étude concourant à l'exécution des missions définies ci-dessus.

Ces objectifs se traduisent dans les faits par un programme ambitieux d'animation et se concentrent sur 3 axes principaux d'actions en faveur de la mobilité, de l'emploi et de la recherche de synergies interentreprises.

La mobilité est la préoccupation majeure des entreprises de la Vallée de l'Huveaune marseillaise, de leurs salariés et des clients des zones commerciales. Des démarches ont été entreprises dans le but d'établir à terme un Plan de déplacement Inter-Entreprises PDIE pour le territoire Est. A cette fin, cette démarche a été soutenue par une convention triennale 2015-2017 avec la Direction de l'Environnement et de l'Ecologie urbaine. Ce soutien a été poursuivi par la DGA Mobilité en 2018 en accordant une subvention

Signé le 13 Novembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018

de 20000 euros délibérée le 18/05/2018 dont 10000 EUR en régularisation de l'exercice 2017. L'association a également répondu à l'AMI « Solumob » sur la question de la mobilité.

Sur la thématique de l'emploi, l'association participe notamment activement aux différents forums de l'emploi du secteur.

Le projet METSIE (Marseille Ecologie Territoriale Synergie Interentreprises) mené depuis 2015 est un projet d'écologie industriel territorial soutenu par l'Ademe ayant pour but de faire émerger des synergies interentreprises. Les actions collectives de formation-recrutement Master Class Industrie et Commerce menées sur 2016/2017 avec le soutien de l'ensemble des partenaires de l'emploi ainsi que du Conseil de Territoire Marseille Provence en sont la première concrétisation et vont être reconduites en 2018.

Résultats 2017 :

Le soutien de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur l'exercice précédent était destiné à aider l'association à être plus représentative du tissu économique de l'Est marseillais et ainsi d'élargir leur rayonnement dont l'assise historique était limitée au 11^e arrondissement.

Le travail d'audit préliminaire demandé d'actualiser leur fichier d'adhérents est en grande partie accompli. Ce qui a permis de mieux identifier les 100 adhérents dont 10 industriels et 16 grandes enseignes commerciales. Une trentaine d'adhérents a plus de 20 salariés. Toutefois, près d'un adhérent sur 2 a moins de 5 salariés voire aucun salarié.

Cette action préliminaire a été définie dans le but de réaliser une enquête de satisfaction et de positionnement auprès de leurs adhérents, des non adhérents et des ex-adhérents. Un premier travail a été réalisé par un groupe d'étudiants Kedge Business School piloté par l'association. Ce premier questionnaire voulait connaître notamment l'impact et le ressenti du nouveau programme d'animations créé par la récente équipe. L'association s'emploie à poursuivre cette démarche.

En parallèle, l'ambition du soutien public est également de favoriser l'action de l'association en faveur de l'emploi via l'organisation des Master Class Industrie et Commerce mais surtout en se mobilisant davantage auprès des TPE-PME pour faciliter leurs démarches de recrutement et notamment leur présence aux forums emploi. L'association leur propose notamment de les représenter sur le stand LEHV lors de ces forums pour proposer leurs offres d'emploi et recueillir les candidatures.

Programme d'actions 2018 :

Un programme d'animations a été relancé par la nouvelle équipe pour impulser une dynamique de territoire et ainsi multiplier les rencontres entre les entreprises, attirer de nouveaux adhérents et rendre plus impliqués leurs adhérents.

Près de 50 événements vont être proposés en 2018. Différents formats sont proposés (Petit Dej, After-work, Déjeuner). Le plus souvent, ils sont génériques mais ils peuvent être thématiques (Instant Formation & Recrutement) ou territoriaux (Déjeuners Capelette). Voire certaines animations sont co-construites avec une autre AZA (« Business Snackin' » avec l'AZA Pôle Alpha d'Aubagne).

Chaque année, en moyenne 6 groupes de travail sont organisés par filière. Les 2 commissions historiques Industrie et Commerce réelles moteurs de l'association vont être complétées par le lancement d'une commission Santé au cours du second semestre 2018.

Les 7 AZA du bassin Est sont associées dans un consortium T2R Territoire Réseau Rencontre pour mutualiser l'organisation en alternance d'événements communs sur la thématique de l'emploi ; essentiellement 2 événements Job Boost et Job Buzz (Job Boost annoncé pour le 17/10/2018, Job Buzz reporté sur 2019).

Budget prévisionnel 2018 :

Le budget prévisionnel 2018 de 117 322 euros est en hausse par rapport à l'exercice précédent (Bilan comptable 2017 : 77 846 euros). Cela s'explique par l'augmentation des cotisations mais surtout la mise en place de partenariats avec les entreprises ce qui devrait permettre à l'association de s'autofinancer à près de 47% sur 2018. Egalement le report de l'aide publique Ademe en faveur du projet Metsie explique cet écart. L'association LEHV a l'intention de destiner cette hausse budgétaire au recrutement d'un second permanent sur le second semestre 2018 ; ce qui justifie le montant de la masse salariale en 2018 (45% des charges).

Signé le 13 Novembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018

Il est proposé au Conseil de Territoire de Marseille Provence de participer à la réalisation de ces missions au titre de l'année 2018, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros à l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée pour assoir son développement. L'association a sollicité la Métropole pour une subvention à hauteur de 10.000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016, définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les conseils de territoire et le conseil de la Métropole ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° TRA 010-3686/18/BM du 18 mai 2018 attribuant une subvention à l'association LEHV pour la mise en œuvre du PDIE.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui privilégie les économies productives et de la connaissance, le soutien aux associations d'entreprises du territoire représente un enjeu majeur pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emplois ;
- l'enjeu majeur, en termes de développement économique et d'emplois, pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir les entreprises de son territoire ;
- l'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises situées sur le périmètre du territoire Marseille-Provence, secteur de l'Huveaune-vallée, en leur proposant des services adaptés.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10.000 € au titre de l'année 2018 à l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire de Marseille-Provence ou son représentant est habilité à signer tout document afférent à cette délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2018 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence – Chapitre 65 – Article 65748 « subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » Fonction 61 – Sous-Politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC